

Déclaration de politique générale 2014-2019
Intervention en réplique

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre-Président,
Chers collègues,

Et bien, Monsieur le Président, avant toute chose, parlons de vous.

Et j'aimerais – *puisque l'occasion ne nous a pas encore été donnée de le faire* –, saluer, Cher Charles, ton installation à la présidence de cette assemblée.

Plus que quiconque au sein de la majorité installée aujourd'hui, tu as su incarner, au fil des années, le combat qui a permis la naissance de notre Région, l'émergence de ses institutions, de ses compétences et, depuis peu, son autonomie institutionnelle.

Tu as souvent su penser en Bruxellois avant de penser en « camarade ». C'est sans doute là l'une des qualités essentielles que chacun, ici, attend du président de notre parlement.

Je nourris donc, aujourd'hui, le vif espoir d'un changement profond au perchoir comme à chaque étage de notre institution ; au service de laquelle son président doit, à nos yeux, se placer en véritable arbitre des débats, s'assurer du bon déroulement des travaux, veiller au respect des droits des membres et faire, autant que de besoin, évoluer le règlement qui nous régit. Par le passé, – *nous le savons, et plus particulièrement sur les bancs de l'opposition* – notre institution a parfois manqué de ces vertus démocratiques, notamment au bureau de notre assemblée.

Au nom de l'ensemble des députés du groupe MR, je te souhaite un plein succès dans cette nouvelle charge au service des Bruxelloises et des Bruxellois.

* * *

Dans tout système parlementaire, le mot « opposition » désigne le ou les groupes politiques qui ne soutiennent pas le gouvernement en place. Je ne vous apprends rien et, aujourd'hui, il ne devrait d'ailleurs pas en être autrement lors du vote accordant la confiance à votre gouvernement.

La place du MR sur les bancs de l'opposition pour une nouvelle législature n'a pas été notre choix ; ni d'ailleurs, à l'évidence, celui des électeurs bruxellois, le 25 mai dernier, lesquels nous ont fait progresser de près de 40 % en sièges...

Faut-il le rappeler. La majorité bruxelloise est, aujourd'hui, de 5 sièges plus courte que la majorité précédente. A l'exception de nos amis libéraux flamands, aucune des formations reconduites dans l'exécutif n'a gagné de sièges. Elles sont tantôt en recul, tantôt en stagnation. Le nouveau partenaire FDF progresse, quant à lui, d'un député et apporte, sans doute, la touche de renouveau démocratique bien indispensable à votre coalition.

Si bien entendu votre majorité est légitime et arithmétique, elle n'en est pas, pour autant, la plus démocratique puisqu'elle laisse, sans effet, le principal signal apparu à l'occasion du dernier scrutin régional.

* * *

Mais,

Chers collègues,

Le MR est un parti responsable. Les Bruxellois le savent. Nous ne vivrons pas dans la frustration et la rancœur.

Aussi, dès aujourd'hui, nous mènerons une opposition juste mais combative, ferme mais raisonnée.

Nous défendrons avec force nos convictions, non pour nous opposer à ce gouvernement mais dans l'espoir qu'elles enrichissent son action et qu'elles contribuent à améliorer la vie des Bruxellois.

*

C'est, donc, en chef d'une opposition loyale à notre Région et à l'avenir institutionnel que nous avons conjointement bâti, que je souhaite m'exprimer ce matin.

*

Cette loyauté depuis les bancs de l'opposition, nous l'adoptons dans la continuité du travail qui a été le nôtre lors de l'élaboration de la VI^{ème} Réforme de l'Etat et de son volet intra-bruxellois.

Cette loyauté sera d'autant plus forte et évidente, à nos yeux, qu'elle respectera ainsi, pour ce qui nous concerne, les engagements que nous avons pris devant les Bruxellois.

Monsieur le Ministre-Président,

Cette loyauté du premier parti d'opposition devra, cependant, se mériter aussi dans le chef de votre gouvernement.

J'évoque, ici, la nécessaire écoute et le respect démocratique que la majorité doit au premier parti d'opposition de Bruxelles et dont le poids, au sein de cet hémicycle, a manifestement été renforcé par le choix démocratique des Bruxelloises et des Bruxellois.

Par le passé, trop – *l'essentiel !* – de nos propositions n'ont même pas eu l'occasion d'être défendues en commission.

J'en appelle à un respect réciproque, entre nous et dans les travaux du parlement, de la majorité envers l'opposition. Nous en ferons de même.

C'est ainsi que le MR sera attentif à formuler ses propositions avec sérieux budgétaire, comme si nous avions, nous-mêmes, la gestion des deniers de la région. Je l'ai dit, le MR est un parti responsable. La démagogie de mesures irréalistes et lapidaires ne sera pas de notre acabit.

« *La bonne gouvernance régionale, c'est assurer que chaque euro dépensé le soit à bon escient* » engage votre déclaration. Nous y veillerons ainsi tout autant pour les projets de votre gouvernement que pour les propositions que nous formulerons.

Si l'opposition évite la démagogie, les effets de manche faciles, il appartient au gouvernement de ne pas abuser de sa majorité parlementaire et de rassembler autant que possible.

* * *

Monsieur le Ministre-Président,

J'en viens maintenant au fond de votre allocution de ce dimanche. Nous avons lu, avec grande attention également, la déclaration de politique générale de votre gouvernement.

En prémisses, la marraine de celui-ci avait annoncé privilégier « *le projet le plus progressiste possible* » pour la Région bruxelloise. Nous en connaissons, aujourd'hui, tant la forme que le fond...

Aujourd'hui, tout comme hier alors que nous menions campagne, je pense pouvoir affirmer humblement que – *sous ma direction* – le MR porte un vrai projet progressiste pour Bruxelles dont de nombreux accents, quand ce ne sont pas des propositions complètes, se retrouvent d'ailleurs dans votre accord de gouvernement.

Il faut s'en réjouir.

Le progrès n'a pas de couleur politique. Une conviction que tout le monde ne partagera sans doute pas sur les bancs de la majorité... et de l'opposition.

Et pourtant, les partis démocratiques avancent tous avec leurs convictions de réussir l'avenir de notre Région.

- Réussir une mixité sociale harmonieuse en son sein, dans chacun de ses quartiers, dans chacune de ses politiques fondamentales ;

- Rompre avec le fatalisme du chômage qui, s'il touche en effet le plus fortement nos jeunes, contrit aussi un nombre sans cesse croissant de ménages sous le seuil de pauvreté ;
- Accomplir des politiques publiques plus efficaces de formation, d'accompagnement et d'émancipation du plus grand nombre de Bruxellois, mais aussi sur des politiques durables de relance économique et de soutien au commerce comme à l'industrie ;
- Agir pour que chacun puisse vivre et se loger décemment ; pour qu'un plus grand nombre de Bruxellois puissent aspirer à devenir propriétaire de leur logement, pour que nos jeunes travailleurs aient l'envie et la possibilité de rester vivre dans notre région ;
- Avoir enfin l'audace de détruire les politiques menées jusqu'ici, sans œillères, d'en rationaliser certaines, d'en construire de nouvelles plus à même à réussir les enjeux démographiques, sociaux et économiques de notre région.

* * *

Monsieur le Ministre-Président,

Au moment où nous entamons cette nouvelle législature, 108.000 demandeurs d'emploi figurent dans les registres d'Actiris, dont près de la moitié vivent cette situation depuis au moins deux années.

En l'espace d'une décennie, vous n'êtes pas parvenus à enrayer cette catastrophe humaine et sociale.

Vous vous rappellerez – *la campagne n'est pas si loin* – le plan, à mon sens, ambitieux que le MR portait afin de sortir du chômage près de 50.000 Bruxellois.

J'avais d'ailleurs pu apprécier la sincérité d'un éminent expert de votre parti en matière d'emploi qui avait salué – *en off il est vrai* – le contenu des mesures que nous proposons.

Vous comprendrez, ainsi, combien nous avons été particulièrement attentifs aux priorités fixées par la majorité en la matière.

Depuis plus d'une semaine, chacun des négociateurs et des membres de votre gouvernement, n'ont pas manqué de souligner le caractère ambitieux de votre accord de majorité.

Si divers volets de votre déclaration de politique générale reflètent, il est vrai une ambition manifeste de réformer et de travailler plus efficacement à la rencontre des défis de notre région, il nous faut regretter que le menu décliné par le Ministre-Président en matière d'emploi nous semble bien maigre.

Si la plupart des forces politiques font consensus sur les racines profondes du chômage, le déficit de qualifications en tête, votre gouvernement ne leur apporte pourtant pas les réponses attendues en termes de stratégie de long terme.

Entendons-nous, il ne se trouvera personne sur les bancs de l'opposition libérale pour critiquer la mise en place d'une « *Alliance Emploi-Formation* ». Il est évident qu'allier l'ensemble des forces compétentes en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'enseignement, mais aussi ouvrir le dialogue avec les partenaires sociaux, constitue la pierre angulaire de ce combat régional.

Pour autant, cinquante jours après les élections, faut-il encore réfléchir sur la stratégie à mettre en œuvre ? Faut-il encore attendre d'une Task-Force qu'elle aide le gouvernement à « *baliser les fondements* » de ladite alliance, et à en « *opérationnaliser les objectifs* » pour la fin de l'année ?

Car après des années de pouvoir à la tête de la formation et de l'emploi, il est inquiétant de constater que le PS et le CDH semblent incapables de définir, à tout le moins un nombre restreint mais à forte intensité, de synergies immédiates qui dépassent le registre des généralités.

Anticiper les nouveaux besoins du marché et les métiers porteurs, doper les stages, améliorer la diffusion des offres d'emploi, ce sont un peu des évidences qui nous laissent sur notre faim...

Pendant ce temps, la dure réalité, elle, n'attend pas. Et la Région bruxelloise vient d'hériter d'un nouveau triste record, celui des licenciements collectifs enregistrés dans le pays.

Et pourtant, s'il y a bien un axe stratégique essentiel que les Libéraux espéraient voir inscrit noir sur blanc dans le texte, c'était bien celui du refinancement... massif, j'insiste sur l'adjectif... de la formation professionnelle.

Comme le disait en son temps, avec beaucoup de justesse, un ancien chef de groupe adjoint MR – aujourd'hui Ministre –, « *la logique d'étanchéité entre les différentes institutions qui régissent la vie des Bruxellois, relève de l'absence totale de vision* ».

Aujourd'hui, moins de 15% des chômeurs peuvent être pris en charge par Bruxelles-Formation, avec un taux de mise à l'emploi de 70%. Or, la grande majorité des personnes inscrites chez ACTIRIS n'ont pas de qualifications valorisables sur le marché du travail.

Comme nous le savons tous, la COCOF est désargentée et elle n'est pas capable de répondre convenablement aux besoins. Il est évident que vous ne gagnerez jamais la bataille du chômage sans décloisonnement budgétaire...

Monsieur le Ministre-Président,

Notre région va bénéficier de marges issues du transfert de compétences et du juste refinancement bruxellois. Pourquoi ne pas avoir fait le choix d'utiliser ces nouveaux moyens pour doper en priorité les politiques croisées ?

Votre gouvernement s'engage seulement à passer de 15.000 à 20.000 stages pour 2020. C'était déjà l'objectif du défunt Olivier et cela reste toujours trop peu face aux besoins de terrain, c'est moins de 20% du nombre actuel de chômeurs !

Nous regrettons ce manque d'ambition.

Je voudrais également revenir sur les deux programmes phares de votre majorité, à savoir la « Garantie Jeunesse » et le « contrat d'insertion ».

S'agissant du premier dispositif, je ne puis vous cacher nos craintes après avoir appris que les budgets, essentiellement européens, sont seulement garantis jusqu'en 2015 pour un total de 39 millions

d'euros. Certes, le gouvernement s'engage à pourvoir au financement intégral de la mesure si l'Europe ne renouvelle pas son aide, mais comment fera-t-il ?

Je le dis avec d'autant plus de méfiance que pour les « contrats d'insertion », votre majorité semble se montrer peu loquace sur leur nombre exact et sur leur financement. L'accord de majorité évoque, en effet, laconiquement la « *rationalisation d'aides qui seront régionalisées avec suppression des doublons* ».

L'idée de garantir un emploi à un jeune chômeur est évidemment fort séduisante sur le papier mais cet exercice suscite beaucoup de questions. Comment allez-vous amener des sociétés à recruter des personnes dont le profil ne correspond malheureusement pas à leurs besoins ? L'égalité salariale sera-t-elle appliquée en vertu des barèmes et des conventions prévues dans les entreprises ou administrations publiques ? Comment allez-vous gérer les risques du dumping social avec les travailleurs plus âgés ainsi que la tentation des emplois carrousels ? Votre accord est muet sur ces points importants...

J'en viens maintenant aux liens essentiels à mettre en œuvre entre les politiques d'enseignement et les objectifs régionaux. Sur les différentes thématiques mises sur la table, il nous semble que « *la formation en alternance* » est un peu à la marge des engagements.

A quelques kilomètres de notre assemblée, un projet pilote école-entreprise, sur le site de Audi Forest, a récemment été salué par le succès. N'y avait-il donc aucune conclusion concrète à en tirer, notamment sur manière dont ACTIRIS peut jouer à l'avenir un rôle

clé de courroie de transmission entre les établissements scolaires et les PME ?

Notre analyse de ce volet de votre déclaration de politique générale ne saurait être complet sans reconnaître, il est vrai, les déclinaisons positives et encourageantes qu'elle comporte.

Je me réjouis, en effet, de voir qu'un certain nombre de priorités du programme libéral se retrouvent dans le tableau de bord du gouvernement.

Je pense notamment à la mise sur pied d'un « *Small Business Act* » au bénéfice des entreprises, de la réforme des emplois ACS, du regroupement structurel des acteurs de la formation et de l'emploi ou encore de la pérennisation des titres-services.

Certes un certain nombre de questions demeurent sur ces projets mais si l'exécutif avance dans le bon sens, nous le soutiendrons au bénéfice des Bruxelloises et des Bruxellois.

* * *

Monsieur le Ministre-Président,

Votre déclaration de politique générale appelle un travail important en matière d'aménagement du territoire.

Ose-t-on l'espérer, enfin ? Vous annoncez, pour la fin de cette année, le début de l'enquête publique relative au PRDD. Attendu depuis près d'une législature, nous espérons enfin voir notre région se doter d'une vision à long terme de son développement territorial. Cela serait, vous en conviendrez, de bon augure.

Face au défi démographique que nous connaissons mais également face aux enjeux transversaux qui dessineront le devenir de notre région capitale à plus d'un titre, les réponses opérationnelles et structurelles que vous proposez nous apparaissent positives.

L'indispensable transformation de la zone du Canal comme la mise en œuvre des 10 pôles de développement prioritaires mobiliseront toute notre attention.

Notre groupe verra d'autant plus son implication particulièrement renforcée compte tenu de l'intervention de nos responsables locaux au sein des collèges qui sont et seront concertés en marge de la réalisation de ce volet de votre déclaration de politique générale.

Je voudrais également saluer les efforts que votre gouvernement compte apporter en termes de simplifications urbanistiques. Une consultation que nous avons initiée à l'égard des principaux acteurs bruxellois avait pointé en première priorité cette nécessité en vue de favoriser l'émergence de nouveaux projets.

L'instauration d'un interlocuteur régional unique appelé à traiter les permis d'urbanisme et d'environnement, comme l'instauration d'une procédure mixte ; l'élargissement de la liste des travaux de minime importance ; une certaine simplification des procédures d'octroi des permis d'urbanisme nous semblent aller dans la bonne direction.

Tel est également le cas de certaines orientations que vous annoncez pour le devenir de la politique de rénovation urbaine, tel l'arrivée de contrats à vision plus large, au delà des frontières communales, et probablement plus à même à réparer les fractures de notre ville-

région. La politique de contractualisation avec les communes dans le cadre de dynamiques régionales ciblées nous apparaît également plus juste en termes d'équilibre des besoins existants sur l'ensemble du territoire bruxellois.

La politique menée, sous la précédente législature, en matière de primes énergies ne s'était pas faite sans accro et sans changement incessant. L'évaluation et l'évolution – *on la suppose* – des primes rénovations et énergies est nécessaire. On regrettera néanmoins un manque de lignes directrices sur leur devenir.

En la matière, nos préoccupations premières restent la stabilité du régime mis en place afin de susciter la confiance des Bruxellois ainsi que le choix d'un régime qui puisse profiter plus efficacement aux locataires.

Le volet urbanistique de votre déclaration rejoint, vous l'aurez compris, en bien des points les attentes du MR.

Je noterais cependant notre doute sur le projet que vous avez de modifier le RRU pour permettre la construction de plusieurs tours destinées au logement. L'installation de tours dans des quartiers de logements traditionnels doit, à notre avis, être évité autant que possible et, en tout cas, soigneusement étudié.

* * *

Monsieur le Ministre-Président,

Vous n'ignorez pas ma passion pour la matière du logement.

Cette compétence essentielle pour notre région, au surplus en pleine évolution par l'effet de la VI^{ème} Réforme de l'Etat, pèse peu dans votre déclaration de politique régionale.

La priorité de votre gouvernement reste la construction de nouveaux logements sociaux, avec des nouveaux sites identifiés.

L'objectif de 6.500 logements nouveaux sur une législature – *je rappelle que le Plan régional logement, sur les deux dernières législatures, n'avait permis la construction que de 1.500 nouvelles unités de logement* – vous apparaîtra sans doute comme étant ambitieux. Je serai, pour ma part, moins attentif aux chiffres qu'à la méthode utilisée.

Le MR n'est pas opposé à la construction de logements à finalité sociale par le public. Néanmoins, nous plaidons depuis longtemps pour un élargissement de cette politique publique vers un partenariat conventionné avec le secteur privé, en ce compris dans le cadre de la construction et de la rénovation de logements à finalité publique.

Votre déclaration de politique générale précise, il est vrai, que le nombre de logements sociaux qui seront loués en partenariats avec le secteur privé sera augmenté, mais le manque de précisions au niveau budgétaire ne laisserait-il pas craindre que l'essentiel de l'argent public continuera d'alimenter la partie la plus coûteuse et la plus lente du logement social ?

La réévaluation annoncée des moyens budgétaires engagés dans le cadre du Plan régional logement et de l'Alliance Habitat – quelque 800 millions d'euros en crédits d'engagements que vous aviez annoncé lors des sommets qui avaient suivi votre installation comme Ministre-Président – devrait rapidement nous éclairer sur ce point.

Nous y serons attentifs.

Tel sera également le cas de l'évaluation que vous annoncez sur les récentes charges d'urbanisme qui viennent toucher les promoteurs privés.

Je rappelle la proposition que nous avons avancée durant la campagne d'immuniser, à tout le moins, les promoteurs disposés à construire du logement moyen et qu'il serait insensé de pénaliser par une charge qui se répercutera d'emblée sur le prix de vente.

Monsieur le Ministre-Président,

Une nouvelle fois l'accord de majorité annonce l'installation d'une allocation-loyer. Une nouvelle fois nous saluons cette annonce qui doit désormais se concrétiser. Ce serait une grande avancée.

Les termes de votre accord laissent entendre que cette allocation loyer sera assez proche de la proposition déposée par le MR et qui a été rejetée lors de la dernière séance de votes sous la précédente législature.

Je voudrais cependant vous interroger sur les objectifs visés par votre gouvernement quant aux nombres de ménages que vous espérez soutenir par ce biais.

Enfin, nous nous retrouvons tout particulièrement, pour les avoir plaidées nous-mêmes dans le passé, dans certaines des priorités que vous annoncez en faveur de l'accès à la propriété et que nous ne manquerons pas de soutenir comme la révision des critères du Fonds du logement et le maintien du bonus logement.

Dans ce cadre, nous ne manquerons pas de susciter de nouveaux débats au sein de ce parlement sur des mesures raisonnables qui aideraient, à notre sens, les jeunes à devenir propriétaires, tel la suppression du droit d'enregistrement sur le crédit hypothécaire car ceux qui n'ont pas les moyens doivent aujourd'hui payer un impôt injuste.

* * *

Ne quittant pas la brique, permettez-moi de revenir sur les mesures fiscales que vous annoncez.

Il me faut tout d'abord saluer les mesures de réduction de l'impôt sur le travail que nous appelions tout autant. La suppression de la taxe d'agglomération de 1 %, comme de la taxe « chef de ménage » seront soutenues par le MR.

En matière de précompte immobilier, par contre, nous craignons les effets pervers des mesures annoncées.

Il faut ainsi rappeler que les propriétaires immobiliers sont déjà aujourd'hui taxés de la manière suivante :

- Droits d'enregistrement
- Droits de donation
- Droits de succession
- Précompte immobilier à la région et à la commune
- Taxation régionale sur les surfaces professionnelles supérieures à 300 m²
- Taxation communale sur les surfaces professionnelles
- Taxation au revenu cadastral au delà du 2^{ème} bien

- Taxation des loyers sur les biens loués à des professionnels
- Taxation sur l'inoccupation
- TVA sur la construction et sur la rénovation
- Taxation sur certaines plus-values immobilières

L'addition de tous ces impôts immobiliers fait de la Belgique le 1^{er} pays taxateur d'Europe, à l'égal de la France, mais deux fois plus que la moyenne de la zone EURO et trois plus que l'Allemagne.

Cette nouvelle pression fiscale nous paraît dès lors fort injuste.

En effet, à titre d'exemple, les pensionnés et les allocataires sociaux qui sont propriétaires de leur unique logement connaîtront la hausse des taxes mais sans réellement bénéficier de la suppression de la taxe d'agglomération de 1 % sur les revenus professionnels puisqu'ils sont peu taxés à l'IPP.

En outre, la grande déception de cet accord du gouvernement, c'est qu'il ne s'y trouve rien en termes d'adaptation des tranches d'imposition à l'évolution des prix.

A Bruxelles, on paye trop vite trop d'impôts sur les successions :

A partir de 175.000 euros, l'héritier supporte des droits de succession à hauteur de :

- 18 % en ligne directe,
- 50 % si c'est un frère ou une sœur,
- 70 % si c'est un neveu ou une nièce.

Ces tarifs n'ont pas bougé depuis 1977.

Or, il y a 37 ans, il était possible de s'acheter une villa avec piscine avec 7.000.000 de francs alors qu'aujourd'hui, ce sera tout au plus un appartement avec une chambre.

Nous appelons à un large débat sur une redéfinition de la taxation de l'immobilier en Région bruxelloise.

* * *

Monsieur le Ministre-Président,

En matière de mobilité, bonne nouvelle, le gouvernement nous invite avant tout à « *plus marcher et plus pédaler* ».

Et si le gouvernement mise sur le vélo électrique à Bruxelles, une bonne chose également, il semble oublier la nécessité d'une politique transversale en faveur des mobilités électriques, tel que le MR l'a proposé il y a trois ans déjà.

En matière de transports publics régionaux, nous nous interrogeons tout d'abord sur le financement de vos nombreuses intentions.

En effet, votre gouvernement dit devoir réaliser une économie de 300 millions s'il veut avoir un budget en équilibre en 2015. De manière très vague, il a été dit que les budgets mobilité augmenteraient de 15% : est-ce exact, à quelle échéance et comment compensera-t-on cette hausse pour atteindre l'objectif global ?

Rappelons que la dette de la STIB entre dans le périmètre de la dette régionale et que l'on ne trouve dans votre déclaration aucune trace de mode de financement alternatif. C'est regrettable.

Pour réaliser le programme d'investissements très complet repris par votre accord de majorité – *et je fais clairement la distinction entre ce qui est annoncé comme études ou comme réalisations* –, il faudrait, nous semble-t-il, augmenter massivement le budget pour cette politique.

Qu'en sera-t-il ?

Je note également un certain nombre de bonnes intentions qui resteront néanmoins conditionnées à divers accords de coopération ; quant au ring, au déploiement de parkings de dissuasion, au tracé de lignes interrégionales, et au déploiement RER - REB.

Il faut souhaiter que le Ministre en charge de cette politique au sein de votre gouvernement puisse accomplir les dialogues nécessaires avec les autres entités du pays.

* * *

Dans les limites de temps qui me sont imparties, je serai plus court, vous me le permettrez, sur les volets suivants de votre déclaration de politique générale :

Ainsi, en matière de propreté publique, nous sommes rassurés sur la poursuite de l'organisation du nettoyage entre les communes et l'Agence Bruxelles-Propreté. L'esprit de la VI^{ème} Réforme de l'Etat nous apparaît préservé par la conclusion de conventions-cadres qui viendront préciser les modalités de répartition des moyens humains et matériels.

* * *

En matière de sécurité, nous avons bien acté votre volonté de créer un « Service autonome régional de la Sécurité et de la Prévention » dépendant directement du Ministre-Président.

Dans ce cadre, et nous ne manquerons pas d'y revenir, nous resterons très attentifs quant au respect tant des principes que des limites légales de la VI^{ème} Réforme de l'Etat.

Nous serons également attentifs à l'utilisation des moyens obtenus au bénéfice de la sécurité du Bruxellois. A cet égard, comment allez-vous réaliser l'objectif d'augmenter le nombre de policiers vivant à Bruxelles ?

Enfin, c'est avec inquiétude que nous lisons dans votre déclaration que la direction opérationnelle du SIAMU sera réorganisée alors qu'il est notoire que c'est la direction administrative qui pose, aujourd'hui, question.

Dans l'intérêt de la sécurité civile, il ne peut être question que la direction opérationnelle soit, comme telle, soumise hiérarchiquement à la direction administrative.

* * *

Monsieur le Ministre-Président,
Monsieur le Bourgmestre empêché,

Je voudrais également attirer votre attention sur la situation de nos finances communales. Votre déclaration évoque, en effet, diverses propositions qui pourraient ne pas être sans conséquence.

Ainsi, quant la City-tax, soit la taxe sur les chambres d'hôtel, nous ne sommes pas opposés à son harmonisation par la Région dans une optique touristique. Il ne peut pour autant s'agir de priver les communes de cette rentrée fiscale ou de ne pas compenser une régionalisation de cette taxe.

Quant à la *Dotation générale aux communes*, s'il est vrai qu'il est sans doute temps de réévaluer le dispositif, vous n'ignorez pas combien cette question est sensible et complexe.

Une large concertation devra être menée avec les différents acteurs concernés, à titre d'exemple, la conférence des bourgmestres, la fédération des receveurs communaux, les opérateurs bancaires des communes ou l'Union de la Ville et des communes.

* * *

Monsieur le Président,
Chères collègues,

Je terminerai comme j'ai débuté cette première réplique.

Vous l'aurez constaté, nous avons tenu à faire preuve de rigueur et d'objectivité. Nous avons su loyalement accueillir les intentions qui correspondent à nos opinions et ne manquerons pas de les soutenir.

C'est avec la même rigueur et détermination que nous combattons les projets que nous estimerions contraires à l'intérêt des Bruxellois.

Nous entendons que le MR, principal groupe de l'opposition, soit entendu et puisse pleinement jouer le rôle démocratique essentiel qui lui revient.

Puis-je dès lors, au nom de mon groupe, formuler l'espoir que dans l'intérêt des Bruxelloises et des Bruxellois, majorité et opposition puissent trouver un espace de dialogue, quittant le jeu stérile des votes fermés où ce qui vient d'en face est mauvais.

J'ai dit.

V. De Wolf